



Terrassement - responsabilité remblais -

Par **EM67**, le **18/07/2009** à **17:19**

Bonjour,

Je construis dans un lotissement.

Lors du reprofilage du terrain un regard avec une conduite d'eau est apparue.
Le maire venu sur place m'a informé qu'il s'agit d'une ancienne conduite hors service.

Problème il y a toujours une arrivée d'eau.

Que faire pour que cela cesse? la commune qui a réalisé le lotissement est responsable et doit elle prendre en charge les travaux nécessaires?

Autre question.

Mon voisin qui a construit avant moi a décaissé son soubassement et a remblayé son terrain.
Je suis en contre bas de lui et du coup je me retrouve avec un mur de terre à retenir.
question: est ce bien à lui de faire le nécessaire pour que son remblais tienne et n'empiète pas sur mon terrain?